

L'instituteur "désobéisseur" Bastien Cazals a été condamné par le Conseil d'Etat



DR

Un des leaders des "désobéisseurs" qui refusent d'appliquer à la lettre certaines réformes du primaire, le fichier "base élève" notamment, Bastien Cazals, directeur d'école dans l'Hérault, a été condamné le 17 mars par le Conseil d'Etat, qui a confirmé un retrait de salaire à son encontre.

Le Conseil d'Etat a annulé une ordonnance du 9 juillet dernier suspendant une retenue de 24 jours sur le salaire de M. Cazals, qui avait été décidée pour son refus de mettre en oeuvre à la lettre l'aide personnalisée aux élèves. En référé, le tribunal administratif de Montpellier avait suspendu cette retenue sur salaire, arguant que "les modalités des obligations de service" en matière d'aide personnalisée "n'avaient pas été précisées".

Le Conseil d'Etat a lui estimé au contraire que ces obligations avaient bien été "définies" par l'administration à M. Cazals. Ce dernier, directeur d'une école maternelle de Saint-Jean-de-Védas, avait écrit en novembre 2008 au président Nicolas Sarkozy pour lui faire part de son entrée "en résistance" contre des réformes dans les écoles primaires.

Pour avoir pris par petits groupes tous les élèves de sa classe alors que les textes prévoient une aide personnalisée pour les élèves les plus en difficultés, M. Cazals avait subi une première retenue de 12 jours de salaire, puis une autre retenue de 24 jours lui avait été notifiée.

Manifestation de soutien à Nîmes

Une vingtaine d'enseignants désobéisseurs du Gard se sont regroupés ce matin aux portes de l'inspection académique du Gard. Une délégation de cinq professeurs des écoles a été reçue. Une grande partie de ces désobéisseurs enseignent dans le bassin alésien. En signant la charte des désobéisseurs, ils refusent certains aspects des dernières réformes et demandent la tenue d'Etats généraux des écoles.